

# Fiche Signalétique

## Durcisseur

Numéro de produit : E40/15G, E40/30G

### Section 1. Nom de produit et identification du fabricant

**Nom commun :** Durcisseur E-40

**Groupe chimique :** Éther, Solution hydrocarbonée aromatique

**Numéro de fiche :** RTT-IND-013

**Rév. #3**

**Date de révision :** 17/06/2013

**Usage :** Adhésif/Agent liant

**Restrictions d'utilisation :** Utiliser selon les recommandations du fabricant

**Fournisseur/ Fabricant :**

**REMA TIP TOP/ Amérique du Nord**

119 Rockland Ave

Northvale, NJ, 076747

Tel : 1-201-256-8400

**En cas d'urgence :** Numéro d'urgence 24 heures :

**Amérique du Nord :** 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

**International :** 1-703-527-3887(CHEMTREC)

Appels à frais virés acceptés

### Section 2. Identification des dangers

**Classement SGH :**

**Risques à la santé**

Irritation cutanée, Catégorie 2A.

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1A.

Toxicité spécifique organes cibles, exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central (Inhalation).

Toxicité systémique organes cibles spécifiques, expositions répétées, Catégorie 2, Sang (Inhalation, absorption par la peau, ingestions).

**Danger physique :**

Liquide inflammable, Catégorie 2.

**Pictogrammes SGH**



**Mentions d'avertissements :** Danger

**Phrases risques :**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Phrases de précautions :**

**Prévention :**

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 : Tenir au frais.

P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage, antidéflagrant.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 : Ne pas respirer les vapeurs.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.

P264 : Se laver la peau et autre région exposée soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Premiers soins :

- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304+P340+ P341 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 : Traitement spécifique trouvé dans la section supplémentaire de premiers soins dans cette fiche signalétique (section 4).
- P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P342+ P311 : En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser Mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de Carbone ou poudre chimique sèche pour l'extinction.
- P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Entreposage :

P403+P233+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

P405 : Garder sous clef.

#### Élimination :

P501 : Éliminer le contenu/récipient selon les normes fédérales, provinciales et régionales

### Section 3. Composition et Information sur les ingrédients

**Caractérisation chimique :** Éther & solution d'hydrocarbures aromatiques.

<u>Nom chimique</u>	<u># CAS</u>	<u>% Concentration par poids</u>
Acétate d'Éthyl	141-78-6	60 - 75
acide thionophosphorique-tris-(p-isocyanatophényl)	4151-51-3	15 - 30
Chlorobenzène	108-90-7	<1

\* Les composantes énumérées ci-haut sont des matériaux dangereux OSHA ce qui contribue à la catégorisation SGH tel que prescrit dans la communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200.

### Section 4. Premiers soins

#### Inhalation :

**Symptômes et effets :** Nausées, irritation du nez et de la gorge, étourdissements, somnolence, maux tête.

**Soins :** Immédiatement retirer la victime à l'air frais et la maintenir dans une position confortable permettant la respiration. Si la personne ne respire pas, lui faire la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait lui donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

#### Contact cutané :

**Symptômes et effets :** Irritations légères de la peau.

**Soins :** Immédiatement, laver avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et souliers contaminés en lavant. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

#### Contact oculaire :

**Symptômes et effets :** Irritations oculaires, picotement, larmoiements, rougeurs et gonflements.

**Soins :** Rincer les yeux immédiatement avec de l'eau courante pendant un minimum de 15 minutes, retirer les lentilles cornéennes après quelques minutes, si possible, et continuer à rincer. Séparer les paupières avec des mains propres afin de rincer en dessous. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

#### Ingestion :

**Symptômes et effets :** Irritation de l'estomac ou des intestins, nausées, vomissements, diarrhée, étourdissements, somnolence.

**Soins :** Obtenir des soins médicaux immédiatement. **NE PAS** provoquer de vomissements à moins d'avis contraire d'un médecin. Si la victime est somnolente ou s'est évanouie, ne rien donner par la bouche. Ne pas donner de lait. Coucher la victime sur leur côté gauche, la tête baissée. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

### Section 5. Procédure en cas d'incendie

**Moyens d'extinction appropriés :** Mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Jet d'eau.

**Produits de combustion dangereux :** Cyanure d'Hydrogène (HCN), Isocyanures (NCO<sub>2</sub>), Hydrocarbures chlorés, Oxyde phosphorés (PO<sub>x</sub>) Oxydes d'Azote (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Carbone.

**Équipements de protection pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter les équipements de protection complets incluant les protections respiratoires (SCBA).

**Précautions aux pompiers :** Le jet d'eau peut s'avérer inefficace pour éteindre à moins de conditions favorables. Ce produit est volatile et émet facilement des vapeurs inflammables qui peuvent longer le sol ou se faire déplacer par la ventilation. Empêcher les eaux contaminées d'infiltrer les drains et cours d'eau. Utiliser l'eau vaporisée pour refroidir les contenants scellés. Éviter de répandre les liquides qui brûlent avec l'eau utilisée pour le refroidissement.

## Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

**Équipements de protection :** Il est conseillé de porter un appareil respiratoire approuvé NIOSH, des lunettes de protection contre les produits chimiques ainsi que des gants résistants aux produits chimiques et d'éliminer les gants qui sont troués, déchirés ou usés. Porter des vêtements qui protègent la peau contre l'exposition au produit avec des manches et pantalons longs.

**Prévention personnelle :** Le personnel qui ne porte pas les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés; ne devrait pas être présent dans la zone de contamination tant que les procédures de nettoyages ne sont pas terminées. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes sources d'ignition et surveiller la propagation de gazes, surtout au niveau du sol.

**Précautions environnementales :** Empêcher le déversement dans les drains, eaux de surfaces ou systèmes d'égouts. Empêcher la propagation sur des grandes surfaces au moyen d'endigues ou des estacades d'hydrocarbures. Les autorités locales doivent être avisées lors de déversements importants qui ne peuvent pas être contrôlés ou si le produit s'est infiltré dans les drains ou les eaux souterraines.

**Mesures et matériels de nettoyage :** Évacuer tout le personnel de la zone immédiatement et maximiser la ventilation de la zone du déversement. Seul le personnel équipé d'équipement de protection respiratoire, oculaire et cutanée devrait être admis dans la zone de déversement. Construire une digue pour contenir le déversement avec des matériaux absorbants inertes, non-combustibles tels que sable, terre, terre diatomée ou vermiculite. Lorsque toutes traces visibles ont été enlevées, passer l'aspirateur industriel/humide partout dans la zone affectée. Transférer dans un contenant approprié pour l'élimination selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Signaler tous rejets ou déversements non contrôlés aux unités d'urgences et aux agences appropriées.

## Section 7. Manipulation et entreposage

**Manipulation :** Les contenants de ce produit peuvent être dangereux lorsque vides. Étant donné que les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeurs, liquides ou solides) toutes les mesures de sécurité mentionnées dans cette fiche signalétique doivent être observées. Garder loin de la chaleur/étincelles/flammes ouvertes/surfaces chaudes. Ne pas fumer. Faire la mise à la terre/liaison des équipements de réception. Utiliser des équipements électriques/ventilation/luminaires/équipements anti-explosions. Utiliser seulement des outils qui ne font pas d'étincelles. Prendre les précautions contre les décharges d'électricité statique.

Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards de ce produit. Éviter les contacts avec les yeux et la peau de ce produit. Les équipements de protection individuelle (EPI) des yeux et de la peau doivent être portés en tout temps lors de manipulations du produit. Quand la ventilation est insuffisante, les équipements de protection respiratoires doivent aussi être utilisés. Les mains et toutes autres régions exposées doivent être nettoyées minutieusement avec de l'eau et du savon à la suite des contacts, surtout avant de manger ou fumer. Ne pas manger ni fumer en utilisant ce produit.

**Entreposage :** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur et d'ignition ainsi que les matériaux incompatibles (voir ici-bas). Garder les contenants bien scellés et sécurisés. Garder loin de la nourriture, les breuvages et la nourriture animale.

**Matériaux incompatibles :** Amines, Alcools, Acides, Bases, Agents oxydants forts et composantes halogénés.

## Section 8. Contrôle de l'exposition personnelle

**Limites d'exposition :** Les limites d'exposition n'ont pas été établies pour ce produit.

### Acétate d'Éthyle (141-78-6)

**OSHA :** Limite d'exposition permises (PEL) : 400 ppm (1,400 mg/m<sup>3</sup>)

**ACGIH :** Moyenne poids-temps (TWA) : 400 ppm (1,400 mg/m<sup>3</sup>)

**NIOSH :** Limite d'exposition recommandée (REL) : 400 ppm (1,400 mg/m<sup>3</sup>)

### Chlorobenzène (108-90-7)

**OSHA :** Limite d'exposition permises (PEL) : 75 ppm (350 mg/m<sup>3</sup>)

**ACGIH :** Moyenne poids-temps (TWA) : 10 ppm

**Contrôles mécaniques :** Fournir une ventilation générale ou locale suffisante pour maintenir les niveaux d'exposition sous les limites d'exposition. Fournir des douches oculaires et des douches de sécurité qui sont faciles d'accès.

**Contrôle d'exposition professionnelle :** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les espaces restreints. Prendre en considération tous les dangers potentiels de ce matériel, les limites d'expositions applicables, activités professionnelles et autres substances présentes dans le milieu de travail lors de la conception des contrôles mécaniques et de la sélection des équipements de protection individuelle (EPI). S'assurer que les douches oculaires et de sécurité sont à proximité de l'espace de travail. Il est de la responsabilité de l'employeur de suivre les réglementations établies par les autorités locales.

**Mesures d'hygiène et protection :** Ne pas inhaler les vapeurs. Laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Si les vêtements sont contaminés, retirer et laver avant de réutiliser.

**Protection des yeux :** Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux contre les éclaboussures lorsqu'il y a risque de contact oculaire avec le liquide, les vapeurs ou la brume. Garder à proximité une station de douche oculaire ou une bouteille oculaire appropriée en cas de contact avec les yeux.

**Protection des mains :** Il est recommandé de porter des gants ainsi que d'éliminer les gants troués, déchirés ou usés. Le choix de gants appropriés se base sur l'utilisation du produit et sa durée pouvant inclure néoprène, caoutchouc-butyle ou nitrile, etc.

**Protection de la peau :** Il est recommandé de porter des vêtements imperméables à manches longues, pantalons et souliers appropriés afin de prévenir tous contacts directs du produit avec la peau. Si l'irritation se développe, contacter votre centre de santé et professionnel de la sécurité ou votre fournisseur d'équipements de protection afin de déterminer les équipements nécessaires pour votre utilisation.

**Protection respiratoire :** Un appareil respiratoire à purification d'air approuvé NIOSH muni de la cartouche et/ou filtre approprié peut être nécessaire dans certaines circonstances ou les concentrations dans l'air devraient dépasser les limites d'exposition (si applicable) ou si la surexposition a été déterminée autrement. La protection fournie par un appareil respiratoire est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsqu'il y a un potentiel de déversement non contrôlé de produit ou lorsque les niveaux d'expositions sont inconnus, ainsi que toutes autres circonstances dans lesquels les appareils respiratoires à purification d'air pourraient être insuffisant.

## Section 9. Caractéristiques physiques et chimiques

**Apparence :** Liquide beige à jaune  
**Odeur :** Semblable à l'éther  
**Concentration limite d'odeur :** Donnée non disponible  
**pH :** Donnée non disponible  
**Point de fonte/congélation :** Donnée non disponible  
**Point d'ébullition :** 170°C (77°F)  
**Point d'ignition (Coupelle fermée) :** 25°F (-4°C)  
**Taux d'évaporation :** Donnée non disponible  
**Limite d'inflammabilité inférieure :** 1.3% (V)  
**Limite d'inflammabilité supérieure :** 11.5% (V)  
**Tension de vapeur :** 97 hpa à 20°C (68°F)  
**Densité vapeur relative :** Donnée non disponible  
**Densité :** 1.0 g/cm<sup>3</sup> (8.3 lbs/gal) @ 68°F (20°C)  
**Solubilité dans l'eau :** Insoluble  
**Coefficient de partage (n-octane/eau) :** Donnée non disponible  
**Température d'auto-ignition :** Donnée non disponible  
**Température d'ignition :** 860°F (460°C)  
**Température de décomposition :** Donnée non disponible  
**Viscosité (Dynamique) :** 3 mPa\*s @ 68°F (20 °C)

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité :** Aucune décomposition si entreposé et utilisé selon les indications.  
**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions normales.  
**Possibilités de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation ou autre réaction dangereuses si entreposé et utilisé selon les indications.  
**Conditions à éviter :** Températures élevées, sources d'ignition, matériels incompatibles (voir plus bas).  
**Matériaux incompatibles :** Amines, Alcools, Acides, Bases, Agents oxydants forts et composantes halogénés. .  
**Produit de décomposition :** Cyanure d'Hydrogène (HCN), Isocyanures (NCO<sub>2</sub>), Hydrocarbures chlorés, Oxydes phosphorés (PO<sub>x</sub>), Oxydes d'Azote (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Carbone.

## Section 11. Informations toxicologiques

**Voies d'expositions primaires :** Inhalation, contact cutané, contact oculaire, ingestion.  
**Symptômes reliés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Nausées, irritation du nez et de la gorge, étourdissements, somnolence, maux de tête, irritation légère de la peau, rougeurs, assèchements, irritation oculaire, picotement, larmoiements, rougeurs, gonflement, irritation de l'estomac ou des intestins, vomissements, diarrhée.  
**Effets immédiats, retardés et effets chroniques d'exposition :** Cette substance peut provoquer des dépressions du système nerveux et effets tels que somnolence ou étourdissements. À la suite d'expositions répétées, la substance peut avoir des effets toxiques sur le sang.  
**Indices de toxicité aiguë :**  
La toxicité est calculée selon la toxicité des composantes :  
**Mélange :** **Toxicité orale aiguë :** DL<sub>50</sub> Rat : >4,200 mg/kg  
**Toxicité cutanée aiguë :** DL<sub>50</sub> Lapin : >2,000 mg/kg  
**Toxicité inhalation aiguë :** CL<sub>50</sub> Rat : >20 mg/l  
**Acétate d'Éthyle (CAS# 141-78-6) :** **Toxicité orale aiguë :** DL<sub>50</sub> Rat : 5,620 mg/kg  
**Toxicité cutanée aiguë :** DL<sub>50</sub> Lapin : >180,000 mg/kg  
**Toxicité aiguë inhalations :** CL<sub>50</sub> Rat : 16,000 mg/l (6h)  
**Chlorobenzène (CAS# 108-90-7) :** **Toxicité orale aiguë :** LD<sub>50</sub> Rat : 1,110 mg/kg  
**Cancérogénicité :**  
**OSHA :** Aucun  
**International Agency for Research on Cancer (IARC) :** Aucun  
**ACGIH : Non :** Aucun  
**National Toxicology Program (NTP) :** Aucun

## Section 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** : Cette substance ne devrait pas être nocive aux organismes aquatiques ; cependant il est fortement recommandé qu'elle n'entre pas dans l'environnement.

**Acétate d'Éthyle (141-78-6)** : Toxicité aux poissons : CL<sub>50</sub> -220 mg/l (Méné à grosse tête ; 96h)  
Toxicité aux poissons : CL<sub>50</sub> -350 mg/l (Truite arc-en-ciel ; 96h)  
Toxicité Daphnée : CL<sub>50</sub> -154 mg/l (Puce d'eau ; 48h)  
Toxicité aux algues : CE<sub>50</sub> -4,300 mg/l (Algues ; 24h)

**Chlorobenzène (108-90-7)** : Toxicité aux poissons : LC<sub>50</sub> -4.5 mg/l (Crapet arlequin ; 76h)  
Toxicité Daphnie : LC<sub>50</sub> -4.3 mg/l (Puce d'eau ; 24h)  
Toxicité aux Algues : EC<sub>50</sub> -12.5 mg/l (Algues vertes ; 96h)

**Persistance et dégradabilité** : Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation** : Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol** : Donnée non disponible

**Autres effets néfastes** : Donnée non disponible

## Section 13. Élimination des déchets dangereux

Éliminer selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les emballages contaminés doivent être vidés complètement avant d'être éliminés.

## Section 14. Informations relatives au transport

### Informations TMD

**Numéro UN** : 1133

**Nom à l'expédition** : ADHÉSIF contenant un liquide inflammable (Acétate d'Éthyle)

**Classe de dangers pour le transport** : 3

**Groupe d'emballage** : II

**Étiquetage requis** : 3

### IMDG (Transport maritime)

**Code IMDG** : 3

**Numéro UN** : 1133

**Polluant marin** : Oui

**EmS** : F-E, S-D

**Groupe d'emballage IMDG** : II

**Étiquetage requis** : 3

**Description du matériel** : ADHÉSIF contenant un liquide inflammable (Acétate d'Éthyle)

### Description du matériel

ADHÉSIF contenant un liquide inflammable (Acétate d'Éthyle)

### IATA (Transport aérien)

**ICAO/IATA-DGR** : 3

**Numéro UN** : 1133

**Étiquetage requis** : 3

**Description du matériel** : ADHÉSIF contenant un liquide inflammable (Acétate d'Éthyle)

## Section 15. Réglementation

### Réglementation Fédérale Américain

Toutes les composantes de ce produit sont conformes aux exigences nationales d'inventaire suivantes : US TSCA, EU EINECS et Canada LSD.

### SARA Titre III

#### Section 302- Produits chimiques extrêmement dangereux :

Les ingrédients suivants sont sujets aux réglementations de signalement du fournisseur de la section 302 du Superfund Amendments and Reauthorisation Act (SARA/EPCRA) et les exigences de 40 CFR Part 37.

*Aucun*

#### Section 313- Produits chimiques toxiques :

Les ingrédients suivants sont sujets aux réglementations de signalement du fournisseur de la section 313 du Superfund Amendments and Reauthorisation Act (SARA/EPCRA) et les exigences de 40 CFR Part 37.

Composante	#CAS	Poids%	CERCLA RQ
Acétate d'Éthyle	141-78-6	60-75	5,000
Chlorobenzène	108-90-7	<1	100

### Autres réglementations fédérales

Les composantes de ce produit sont sujettes aux exigences RCRA pour les déchets dangereux, Clean Air Act (CAA), les exigences de Polluants d'Air Dangereux et aux exigences de dangers élevés OSHA Process Safety Management (PSM).

### Réglementations Canadiennes

**SIMDUT** : B2, D2B (Basé sur les composantes).

### Réglementation d'État

Proposition 65, Californie

**Avertissement** : Ce produit contient ne contient pas de composantes chimiques reconnues par l'état de la Californie comme étant cancérigène.

Les composantes de ce produit pourraient être incluses dans les listes d'États de matériels dangereux énumérées ici-bas :

California Hazardous Substances List  
Delaware Air Quality Management List  
Idaho Air Pollutants List  
Illinois Toxic Air Contaminants List  
Maine Hazardous Air Pollutants List  
Massachusetts Hazardous Substance List  
Michigan Critical Materials List  
Minnesota Hazardous Substance List  
New Jersey RTK Hazardous Substance List  
New Jersey TCPA Extremely Hazardous Substances List  
New York List of Hazardous Substances  
North Carolina Toxic Air Contaminants List  
Pennsylvania Hazardous Substances List  
Washington Permissible Exposure Air Contaminants List  
West Virginia Air Toxic Pollutants List  
Wisconsin Hazardous Air Contaminants List

**Note** : Les données de la section 15 n'incluent pas toutes les réglementations Fédérales et Provinciales. Veuillez consulter les agences appropriées pour de plus amples explications pour toutes exigences.

## Section 16. Informations supplémentaires

### URGENCE MÉDICALE :

**Appeler CHEMTREC 24 heures**  
**Pour des informations en cas d'urgence**  
**800-424-9300**

### POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS :

**REMA TIP/TOP/ Amérique du Nord**  
119 Rockland Ave.  
Northvale, NJ 07647  
1-201-768-8100

**Note** : REMA TIP/TOP USA croit que les informations présentées dans cette fiche signalétique sont valides. Les procédures suggérées sont basées sur des expériences à la date de publication. Ces informations peuvent ne pas inclure tous les cas ni être pleinement adéquates dans toutes les circonstances. Aussi, les suggestions ne devraient pas être confondues avec ni être suivies si elles sont en violation avec les lois, règlement ou exigences d'assurance applicables.

**AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST FAITE SUR LA MARCHANDISE, OU SON UTILISATION POUR DES BUTS PRÉCIS OU AUTRES.**

**Date de révision de la fiche d'origine** : 17 Juin 2013

**Version**: 3

**Traduit de l'anglais par** : Département du service technique.

**Date de traduction** : 30 Janvier 2014

**Validé par** : Toxyscan Inc., 1-866-780-0599.

### Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le Toxyscan Inc., ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses filiales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.